



SECTION
DEL
AISNE

COMPTE RENDU – CTL des 4 et 11 mai 2017

CONCENTRATION – DISPARITION : L'avenir du numéraire à la DGFIP

Présidé par Monsieur Jacques Mollon, Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Aisne, le comité technique local était réuni le jeudi 4 mai 2017 (11 mai, deuxième convocation pour le point sur les caisses uniques, suite au vote unanime contre des OS en première convocation).

En préambule à ce comité technique M. Mollon nous informe que la DDFiP de l'Aisne est actuellement auditée par la Cour des Comptes pour les années 2006 à 2015. "Tous les (*faibles*) moyens (*dont nous disposons*) vont être mis en oeuvre pour répondre à cet audit". Les premières remontées étant à faire pour le 2 juin.

✓ Mise en place d'une caisse unique à Soissons et Château-Thierry (pour avis).

Lors de la présentation de ces "caisses fusionnées", la direction locale n'a eu de cesse de rappeler que la volonté n'est absolument pas de faire disparaître le paiement en numéraire mais "*d'inciter les usagers à recourir progressivement à des moyens de paiements alternatifs : cartes bancaires ou chèques, virement ou prélèvement.*" Il faudra nous expliquer où est la nuance ...

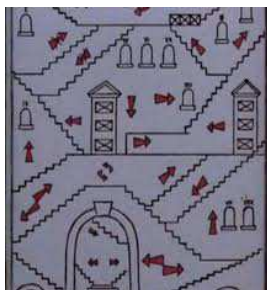
• **Château-Thierry :**

Au plus tard au 1^{er} septembre 2017, la caisse tenue par le SIP de Château-Thierry devient l'unique point de paiement en numéraire au sein du CDFP de Château-Thierry (Site Avenue de la République).

• **Soissons :**

A compter du 15 mai 2017, la caisse tenue par la Trésorerie de Soissons Agglomération devient l'unique point de paiement en numéraire dans les locaux de la cité administrative de Soissons.

Mais, petite nuance, contrairement à Château-Thierry où "*les services s'informeront mutuellement, par tous les moyens appropriés, des encaissements espèces intervenant ou susceptible d'intervenir après 16h15*", l'usager venant à Soissons n'aura pas droit au même traitement puisque "*pour concilier les impératifs horaires un affichage spécifique précisera que les opérations en numéraire prendront fin à l'accueil du SIE, du SIP et du SPF à 11h45 et 15h45 soit 15 minutes avant la fermeture au public de la caisse fusionnée.*"



Malgré la position de notre directeur sur le sujet, la Direction Générale a la ferme volonté de faire disparaître les espèces de nos guichets, au plus grand mépris de la situation économique et sociale que connaissent des départements comme le notre.



SECTION

AISNE

Si **FO-DGFIP** n'a jamais été opposé aux évolutions techniques et technologiques, qu'elles ne concernent que notre seule direction ou plus largement l'ensemble de nos concitoyens, nous n'accepterons jamais qu'elles servent de prétexte au démantèlement de notre réseau de proximité ni qu'elles justifient toujours plus de suppressions d'emplois.

Par conséquent les élus **FO-DGFIP** ont voté **contre** la mise en place de ces caisses fusionnées (vote identique et unanime lors de la deuxième convocation le 11 mai).

✓ **Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de Liesse (pour avis)**

Les horaires modifiés de la trésorerie de Liesse sont les suivants :

- ouvert du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15
- ouvert le vendredi de 9h00 à 12h00.

Les élus **FO-DGFIP** ont refusé de prendre part au vote, laissant à l'administration seule la responsabilité de ce recul du service public, rendu inévitable pour les agents par les incessantes suppressions d'emplois.

✓ **Points de l'ordre du jour pour information.**

- Campagne déclarative 2017.

Remise des déclarations à la poste : 78% au 11 avril et 100% au 30 avril.

Service de déclaration en ligne : du 12 avril au 17 juillet.

Dépôts des déclarations : 17 mai, date limite dépôt de la déclaration papier, 23 mai, date limite pour déclarer en ligne.

Délivrance des avis : dès la signature de la déclaration en ligne pour l'ADSR ; entre le 24 juillet et le 7 août mise en ligne des avis restituables ou non imposables ; entre le 31 juillet et le 21 août mise en ligne des avis imposables ; entre le 24 juillet et le 7 septembre envoi des avis par la Poste.

Renforts pour la campagne : stagiaires IUT et volontaires du service civique.

Nouveautés 2017 :

- Le prélèvement à la source (PAS) entrera en vigueur (normalement) au 1^{er} janvier 2018.

Conséquences pour la campagne 2017 : collecte des coordonnées bancaires de chaque foyer fiscal, renforcement de la fiabilisation des états civils.

- Disparition de l'imprimé 2042 QE, remplacé par le formulaire 2042 RIC1.

- Poursuite de la dématérialisation : abaissement du seuil de télédéclaration à 28000 € pour le RFR 2015 ; abaissement du seuil de paiement dématérialisé à 2000 € ; suppression de la mention des balf sur les formulaires de déclaration, remplacée par une mention incitant les usagers à utiliser comme moyen de communication leur messagerie électronique sur impots.gouv.fr

Nous avons fait remarquer à la direction que cette présentation de la campagne est pour le moins tardive.



SECTION

AISNE

- Campagne d'évaluation 2016 (gestion 2015).

Agents	R2	R1	MA	CM	ME	V1	V2	Totaux
Inspecteurs	0	0	0	27	5	57	22	111
Contrôleurs	0	0	1	64	10	149	58	282
Géomètres	0	0	0	2	0	4	1	7
Agents Administratifs	0	1	2	56	2	104	45	210
Agents Techniques	0	0	0	3	0	6	3	12

Dernière année de notation chiffrée pour les cadres B, les mois non distribués en 2016 sont perdus.

- Bilan de la formation professionnelle 2016 et présentation du PLF 2017.
 - Bilan 2016.
Le nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins une action de formation en 2016 est de 573, en progression de 6,5% par rapport à 2015.
En **annexes I et II** vous trouverez l'intégralité des chiffres du bilan de l'année 2016 et le plan de formation 2017.
- Point sur les travaux immobiliers en cours.
 - Château-Thierry : remplacement de la porte d'entrée courant juin.
 - Saint Quentin (Roosevelt) : appels d'offre pour les travaux du 2eme étage courant mai
 - Bohain : les radiateurs ont (enfin) été changés, reste le problème de la salle conviviale et de restauration. A ce sujet la direction doit rencontrer la mairie prochainement ... à suivre.
 - Marle : la mairie a informé le comptable que le remplacement de la chaudière est prévu au budget 2017.
 - Soissons : intervention de la société d'entretien de la chaudière prévue le 3 mai. Une demande sera faite à la société Missenard pour vérifier la compatibilité entre la pompe et la chaudière.
- ✓ **Questions diverses.**
 - De nombreux comptables ont alerté **FO** concernant une note de la direction locale les enjoignant très urgemment de recenser les collectivités volontaires pour la mise en place du PAS (employeur – collecteur). Nous avons fait remarquer à la direction que cette demande tombait très mal, d'une part du fait de la fin de la période budgétaire, et d'autre part à un moment où l'incertitude sur la mise en route du PAS est au plus fort. Il nous a été répondu que la demande venait de la DG, très insistante sur le sujet.
 - Une nouvelle note de la DG (**annexe III**) mettant à jour le vademecum (**annexe IV**) sur la réinternalisation des délégations de services publics invite vivement les comptables à ne pas inciter les élus locaux à revenir vers la DGFIP, mais plutôt à rejoindre le secteur privé, argumentant de l'augmentation de charges. Cette énième attaque interne contre le service public républicain est une balle de plus que la DGFIP se tire dans le pied.



- Les élus **FO-DGFIP** ont demandé à la direction de communiquer à l'ensemble du réseau les modifications temporaires des horaires d'ouverture du SPF-E de Laon. En effet à de nombreuses reprises les collègues des services sont amenés à renvoyer les usagers vers le SPF-E. Il serait dommage pour l'image de la DGFIP que ces usagers trouvent porte close par manque de communication interne à la DDFiP ...
- A la demande de **FO**, une présentation succincte du budget de la DDFiP de l'Aisne sera faite lors du prochain CTL. Si la régionalisation des budgets a fait perdre la maîtrise de sa gestion à la DDFiP, il nous semble important de savoir où l'on va.